

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2021 À 20H15

PRÉSENTS : M. JOUNY Philippe, M CHATEAU Daniel, Mme LAMACQ Valérie, M. AUBINEAU Sylvain, Mme POULAIN Nathalie, M. MOËSSARD Sylvain, Mme Marylise CAUX, Mme PINARD Chantal, Mme NOBLET Anne, M. DAVID Romain, Mme LE DERFF Soizick, M. RENOULT Antoine - Mme MOYSAN Elodie - Mme LESCOUEZEC Séverine

Excusés : M. DUHAYON Stéphane, pouvoir à Valérie LAMACQ, M. SARMIR Jean-François - M. GUTKNECHT Didier, pouvoir à Daniel CHÂTEAU, M Jean-Michel SOUCHU pouvoir à Sylvain MOESSARD, Mme GAUCHET Aurélie pouvoir à Mme Marylise CAUX

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 19 DÉCEMBRE 2020

Le compte-rendu du 19 décembre est adopté.

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les charges de fonctionnement sont en hausse, notamment celles liées au personnel, compte tenu des protocoles sanitaires d'une part, et des besoins en assainissement d'autre part.

L'annuité de la dette est stable, comme la durée d'extinction de la dette. L'investissement est financé par l'autofinancement pour 76%, le FCTVA pour 13% et les subventions pour 4.1%. En termes de dépenses, l'agrandissement de la boulangerie pèse pour 29%, 18% pour la voirie, 12% pour le remboursement du capital de la dette.

La section de fonctionnement est financée pour près de la moitié par les impôts et taxes, pour près de 40% par les dotations et subventions, et pour 8.6% par le produit des services. En termes de dépenses, les charges de personnel pèsent pour 54%, les charges générales pour 26.6%. Le bilan est le suivant :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
1 242 434.29 €	1 529 990.76 €
Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
661 530.46 €	576 905.64 €

Le détail des deux sections est indiqué ci-après :

FONCTIONNEMENT			RECETTES		CA 2020
DEPENSES		CA 2020	O13		
O11	Dépenses générales	330 744.97	70	Atténuation de charges	16 031.60
O12	Charges personnel	667 668.68	73	Produits des services, du domaine, ventes diverses	129 463.90
O14	Atténuation de produits	8 719.68	74	Impôts et taxes	759 047.28
O42	Opération de transferts entre section	25 131.08	77	Dotations, subventions et participations	596 930.24
65	Autres charges de gestion courante	98 764.73	75	Autres produits de gestion courante	28 439.58
66	Charges financières	15 058.43	76	Produits financiers	2.13
67	Charges exceptionnelles	96 343.72	77	Produits exceptionnels	76.03
TOTAL		1 242 434.29	042	Amortissements	
			TOTAL		1 529 990.76

Résultat de la section : 287 556.47 €

INVESTISSEMENT

CHAP	OPERATION	CA 2020	CHAP	OPERATION	CA 2020
10	Transfert de résultat assainissement	25 987.51	040	Amortissements	25 131.08
16	Emprunts	85 745.97	10	FCTVA et taxe d'aménagement	87 914.30
20	Immobilisations incorporelles	30 754.90	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	439 556.30
204	Subventions d'équipement	24 565.70	13	Subventions	23 679
21	Immobilisations corporelles	216 019.95	27	Autres immobilisations	624.96
23	Immobilisations en cours	87 903.48			
27	Virement au budget commerce pour la boulangerie	190 552.95			
TOTAL		661 530.46	TOTAL		576 905.64

Résultat de la section : - 84 624.82 €

→ Les comptes de gestion et administratif sont adoptés.

Les exercices antérieurs laissent apparaître les reports suivants :

- Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 93 748.50 €
- Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 178 486.27 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 93 748.50 €

En recettes pour une somme de : 67 106 € - Solde restant à charge : 26 165.41 €

Le résultat 2020 est affecté comme suit :

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 376 042.04 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 90 000 €.

→ L'affectation des résultats est validée.

Coûts des différents services en 2020

Pour l'école, le coût par élève est de 690.96 €. Les frais de personnel, notamment en ménage, sont en augmentation en raison des protocoles COVID à respecter en termes de désinfection. Mais avec la période de fermeture, le coût total reste dans les mêmes proportions que l'année précédente.

Concernant le restaurant scolaire, les recettes sont moindres, compte tenu de la fermeture pendant le confinement. 132 élèves ont été accueillis par jour d'ouverture en moyenne, mais l'année a été particulière. Les dépenses restent élevées, puisque le prestataire a demandé une contribution de la collectivité aux charges restantes pendant le confinement.

L'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs présentent des bilans relativement stables, au regard de la fermeture. Il est indiqué au niveau des recettes que la tarification de ces 2 services a été revue, incluant davantage de tranches de revenus, ce qui a entraîné une légère baisse. La fréquentation a été très satisfaisante en dépit du contexte.

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET COMMERCE AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
660.04 €	7 949.39 €
Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
184 190.41 €	215 404 €

→ Les comptes de gestion et administratif sont adoptés.

Il est constaté un excédent de fonctionnement de 7 289.35 € et un excédent d'investissement de 31 213.59 €. Par ailleurs, l'exercice antérieur laisse apparaître :

- Un excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 4 181 €
- Un excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 1 000 €.

Les Restes à réaliser sont détaillés ci-après :

En dépenses pour un montant de : 50 950.59 €

En recettes pour un montant de : 10 962 €.

Il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 7 289.35 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 1 000.00 €

Ligne 002 excédent d'investissement reporté : 35 349.35 €.

→ **L'affectation du résultat est ratifiée.**

AIDES 2021 A L'ÉCOLE PUBLIQUE DE L'ARBRE ENCHANTÉ

Il est proposé une revalorisation soit de 1% soit d'1.5% pour les 218 élèves.

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020 pour 1 %	Budget total 2020	2021 proposition 1%	Budget total 2021 pour 218 élèves si 1.5%	
Fournitures scolaires incluant le coût des photocopies	62.72	63.35	63.99	64.63	65.27	15 142.64	65.92	66.25	14 442.50
Crédit culturel	23.33	23.56	23.80	24.03	24.27	5 630.64	24.51	24.63	5 369.39
RASED : réseau d'aides aux élèves en difficulté / fournitures scolaires	1.65 par élève soit 422.40	1.65 par élève soit 399.30	1.65 par élève	1.65 par élève	1.65 € par élève	382.8	1.65 € par élève	359.70	
Informatique	3 000	3 000	3 000	3 000 TTC	3 000 TTC	3 000 TTC	3 000 € TTC	3 000 TTC	

Il est également rappelé qu'un crédit devra être inscrit pour l'appel à projets numérique : 7 964 € avec une subvention de 3 982 €. (Subvention versée sur récapitulatif de dépenses). L'école avait sollicité la mairie au moment du dépôt du dossier.

→ **Le conseil se prononce en faveur d'une augmentation de 1%.**

INDEMNITÉ DES ÉLUS LOCAUX

Le nouvel article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux communes, mentionne que doivent être présentées les indemnités de toute nature (...) au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu'élu local. Cette obligation a été introduite par la loi Engagement et Proximité (article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019).

L'état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune (article L. 2123-24-1-1 du CGCT).

JOUNY Philippe	Maire	17 683,60
CHÂTEAU Daniel	Adjoint	7 405,40
LAMACQ Valérie	Adjointe	7 405,40
DUHAYON Stéphane	Adjoint	7 405,40
CAUX Marylise	Conseillère subdéléguée jusqu'au 1 ^{er} juin puis Adjointe	5 551,11
AUBINEAU Sylvain	Adjoint	7 405,40
LEROUX Elisabeth	Adjointe jusqu'au 1 ^{er} juin	2 955,94

POULAIN Nathalie	Conseillère subdéléguée	2 520,59
SARMIR Jean-François	Conseiller subdélégué à partir du 2 juin	1 418,94
MOESSARD Sylvain	Conseiller subdélégué jusqu'au 1 ^{er} juin	901,35

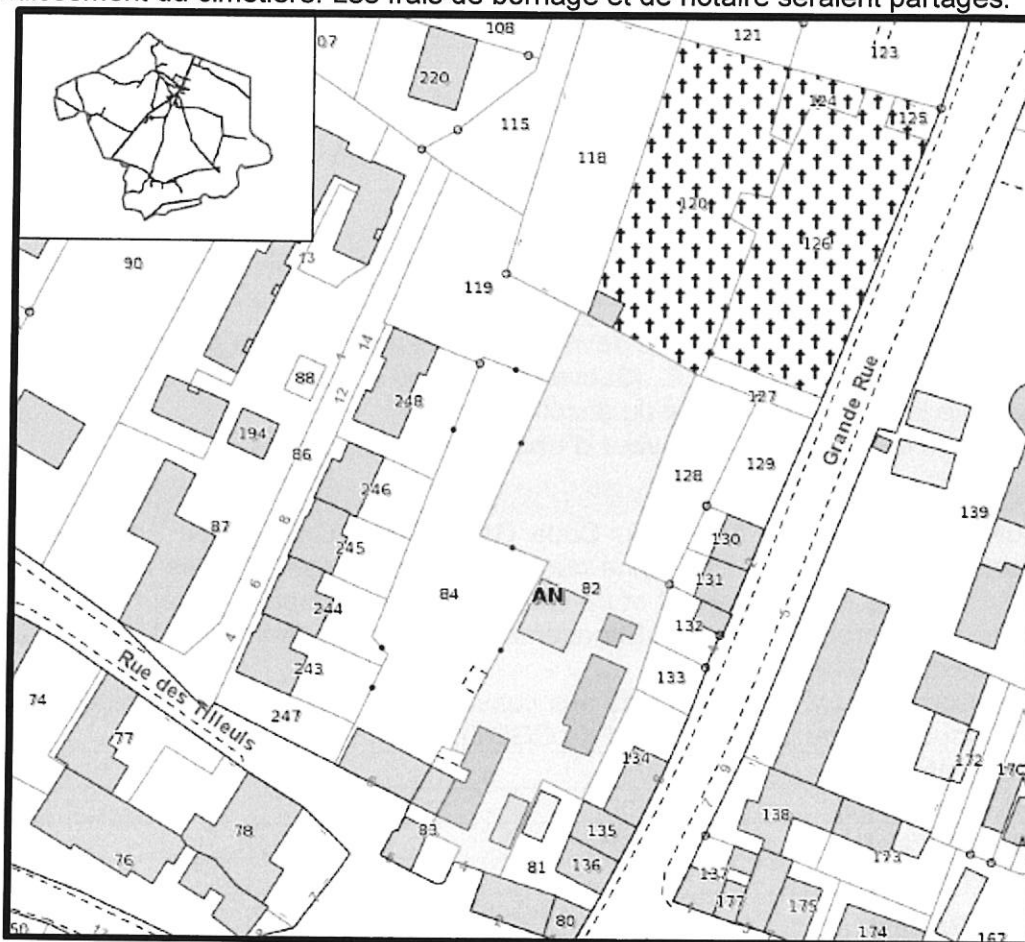
EXONÉRATION DE LOYERS POUR L'ASSOCIATION BODY' SPIRIT

Pour la nouvelle période de confinement ainsi que le maintien de la fermeture de la salle, les élus ont accepté d'exonérer l'association de 2 nouveaux mois, soit janvier et février. Body's Spirit sollicite une nouvelle exonération de 2 mois, soit un montant de total de 741.57 € (370.77 x 2). L'association compte 53 adhérents. Le nombre a chuté ces dernières années. Il est évoqué une possibilité d'avance sans intérêt auprès de l'association. En même temps, le contexte associatif général démontre une baisse du nombre de licenciés. Un point financier de l'association serait nécessaire afin de pouvoir se prononcer en pleine connaissance de cause. Si 2 nouveaux mois d'exonération étaient accordés, les investissements seraient gelés en contrepartie pour l'année 2021 dans la salle. Il pourrait également être signifié que ce sera la dernière exonération accordée.

→ **Body's spirit est exonéré pour 2 mois à l'unanimité, en gelant les investissements, et étant entendu que ce sera la dernière exonération.**

ÉCHANGE DE TERRAINS AU CENTRE BOURG

Le propriétaire d'un terrain en face de l'école, auprès du cimetière souhaite céder une partie à la commune, en échange de la parcelle auprès de sa maison qui appartient à la commune. (AN 82 pour 200 m² contre AN 128 pour 381 m²). Cette parcelle pourrait être intéressante dans le cadre du projet de restaurant scolaire pour l'accès piéton des enfants, voire pour l'agrandissement du cimetière. Les frais de bornage et de notaire seraient partagés.



→ **Le conseil valide l'échange et la répartition des frais.**

CRÉATION D'1 EMPLOI TEMPORAIRE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET

Les élus avaient été consultés en décembre pour la création d'un emploi de 28h. Finalement, le poste avait été sous-estimé en termes d'heures et le conseil est saisi à nouveau pour un projet modifié. Il s'agirait de la création à compter du 1er avril 2021 d'1 emploi de responsable d'animation de catégorie C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 33 heures annualisés pour 3 ans. Cet emploi est créé pour mener à bien un projet de prise en charge la gestion du centre de loisirs et de l'accueil périscolaire du mercredi en favorisant de nouveaux projets d'animation, vecteurs d'effectifs croissants.

→ **Les élus valident l'emploi.**

PROLONGATION DE L'EXPÉRIMENTATION DE LA MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE

La mission de médiation préalable obligatoire vise à régler à l'amiable, les litiges concernant des actes relatifs à la situation personnelle des agents publics. Elle est assurée, dans le cadre d'une expérimentation, par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire Atlantique. La commune de Drefféac a choisi d'y adhérer le 5 juin 2018.

Initialement prévue jusqu'au 19 novembre 2020, la date de fin d'expérimentation a été repoussée au 31 décembre 2021 par le décret n°2020-1303 du 27 octobre 2020.

Dans ce contexte, la commune est invitée à signer l'avenant de reconduction.

→ **Le Conseil approuve la reconduction.**

MODIFICATION DES STATUTS DU SYDELA

Suite à l'intégration de la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE au SYDELA et au changement de périmètre de la Communauté d'agglomération de Pornic Agglo –Pays de Retz avec l'adhésion de la Commune de VILLENEUVE-EN-RETZ, les statuts du SYDELA doivent être modifiés :

-Annexe 1 : Liste des collectivités adhérentes-ajout de la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE

-Annexe 2 : Répartition des sièges de délégués au Comité syndical pour les collèges électoraux

○ Ajout de la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE au Collège électoral « Presqu'île de Guérande –Atlantique » sans modification du nombre de sièges au Comité syndical ;

○ Transfert de la Commune VILLENEUVE-EN-RETZ du Collège électoral de « Sud Retz Atlantique » vers le Collège électoral de « Pornic Agglo Pays de Retz » sans modification du nombre de sièges au Comité syndical pour chacun des deux Collèges électoraux concernés par le transfert.

→ **Le conseil valide la modification des statuts.**

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le conseil municipal des enfants a été mis en place en mai 2019. Normalement, les élections auraient dû être organisées en 2021. Mais les conseillers actuels ont émis le souhait de poursuivre leur mandat, au-delà de ce qui était prévu initialement, à savoir deux ans. Plusieurs projets sont poursuivis : la sécurité autour de l'école, les boîtes à idées dans les villages, une naissance un arbre. Compte tenu de l'année 2020 perturbée, ce souhait semble entendable au regard des temps de confinement et de contraintes sanitaires qui n'ont pas pu être mobilisés normalement.

Aussi, il est proposé de modifier l'article 4 du règlement CME rappelé ci-dessous :

« Les membres du CME sont élus pour une durée de 2 ans à compter de la date de l'élection. (...). L'enfant arrivant immédiatement après le dernier élu en nombre de voix sera proposé pour remplacer un conseiller municipal démissionnaire. »

La durée de mandat serait donc allongée à 3 ans. → **La prolongation est accordée.**

CRÉATION D'UN CLUB DE FOOTBALL

M. Le Maire a été contacté par deux personnes, issues du club de Football des 3 Rivières, qui souhaitent créer un nouveau club de football à Drefféac.

Le projet serait de présenter une équipe senior dans un premier temps, 15 personnes étant intéressées par cette association, puis de développer l'offre du club progressivement. S'agissant d'une création, l'équipe démarrerait en 5^{ème} division.

La coexistence de 2 clubs dans la commune a déjà été vécue et s'était avérée compliquée. Le FC3R regroupe toutes les catégories d'âge.

Si la commune acceptait la création, le FC3R pourrait se retirer de Drefféac. Par ailleurs, le niveau d'occupation du terrain de football est déjà élevé, si un nouveau club devait l'utiliser, il serait sollicité tous les jours. Il semble que le projet ne soit pas suffisamment abouti pour être validé à ce stade.

DIVAGATION DE CHATS

Afin de réguler la population de chats en centre bourg (entre 50 et 70 chats recensés), il est proposé un conventionnement avec CLARA, la fondation d'entreprise de la Société d'Assistance pour le contrôle des Populations Animales (SACPA). Celle-ci propose la capture et la stérilisation de chats pour 120 € TTC par animal, qu'il s'agisse d'un mâle ou d'une femelle. La campagne pourrait s'échelonner jusqu'à la fin de l'année civile, pour un maximum de 50 animaux. → **La campagne est autorisée.**

CHOIX D'UN CABINET POUR L'ASSISTANCE À MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CRÉATION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE

La commune a obtenu 3 candidatures. Le cabinet AMOFI est retenu, compte tenu de son approche participative proposée, ainsi que d'une bonne vision du projet, pour un coût HT de 22 040 €. Le permis serait déposé début 2022. La 1^{ère} réunion se tiendra jeudi 25 février.

INFORMATIONS DIVERSES

Le bureau municipal a reçu Lotipromo, qui a réalisé le lotissement Vinet 1, et qui souhaite déposer une 2^{ème} tranche de 18 lots, pour des travaux à réaliser d'ici mars 2022. Un débat s'est tenu sur la précocité de ces travaux, alors que la 1^{ère} tranche n'est pas tout à fait terminée. La première réunion pour le projet au Pré des Levées s'est tenue. L'idée était de s'inspirer des projets existants. Des visites pourraient avoir lieu. Le CAUE accompagne la démarche. Une acquisition foncière pourrait avoir lieu également au bout du Pré.

La commission lien social a commencé à travailler sur le projet de jardin solidaire. Un appel aux autres associations a été lancé. Il y a peu de retour à ce stade. L'enjeu est que le projet soit porté par une association. Un minimum d'outils serait mis à disposition pour commencer. Le règlement est en cours.

Le local d'urgence doit faire l'objet de nouveaux travaux pour l'isolation phonique notamment et la salle d'eau.

Les élections départementales et régionales se tiendront les 13 et 20 juin, le conseil est mobilisé pour la tenue des bureaux.

La séance est levée à 23h15.

SIGNATURES

M. JOUNY Philippe

M. MOËSSARD Sylvain

M. CHÂTEAU Daniel

M. DAVID Romain

Mme LAMACQ Valérie

Mme Élodie MOYSAN

Mme Séverine LESCOUEZEC

Mme PINARD Chantal

Mme CAUX Marylise

M. AUBINEAU Sylvain

Mme POULAIN Nathalie

Mme NOBLET Anne

Mme Soizick LE DERFF

Antoine RENOULT

